

<https://divergences.be/spip.php?article3719>



# III L'affaire Amnon Zichrony

- Aujourd'hui - Juin 2024 - WRI Israel -

Date de mise en ligne : jeudi 9 mai 2024

---

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

---

Dans le contexte des débuts de la WRII, cette affaire est importante pour plusieurs raisons. C'était la première fois que les autorités étaient confrontées à un CO qui s'opposait après avoir commencé son service ; il a été décrit comme "l'un des cas difficiles d'un soldat en service actif lorsque sa conviction se forme et se renforce alors qu'il fait l'expérience directe de la machine de guerre". Contrairement à Chofshi, Abileah et d'autres, il était né en Israël, un fait qui a également modifié la perception qu'avaient les autorités de cette association, à savoir un groupe d'individus excentriques nés à l'étranger. Le cas d'Abileah a été réglé pour des raisons de santé (mentale). L'affaire Zichrony a permis de tester l'attitude des autorités et la capacité de la WRII à négocier le cas de l'un de ses jeunes membres ; elle a également constitué un test pour la presse et la société israéliennes, car Zichrony et l'association ont bénéficié d'une large publicité tant en Israël qu'à l'étranger. À l'époque, Meir Rubinstein, un autre CO, a fait le commentaire suivant : *"une vague de sympathie a déferlé, mais des attitudes hostiles nourries par la peur et l'étroitesse d'esprit sont également apparues"*.

L'histoire de l'enrôlement de Zichrony, de son refus de porter les armes, de son emprisonnement, de sa grève de la faim et de son procès, la stratégie de défense de son avocat Mordechai Stein, la couverture de l'affaire par la presse, l'implication de la famille et le mouvement de l'opinion publique en Israël en faveur ou contre cette affaire sont connus et sont détaillés dans la biographie d'Amnon Zichrony publiée par Keren. En bref, incorporé le 20 juillet 1953, Zichrony a refusé de prêter serment à l'armée israélienne et de porter les armes. En novembre, il a été transféré à des fonctions médicales (non combattantes), qu'il a également refusées ; en mars 1954, alors qu'il était en congé sans autorisation, il a pris contact avec la WRII. Son procès était prévu pour le 1er juin, mais quelques jours avant, Zichrony entame une grève de la faim qui durera 23 jours. Les juges militaires n'ont pas reconnu sa "profonde conviction pacifiste", ni son objection de conscience comme contrepoids à sa responsabilité de soldat, et ils ont condamné Zichrony à sept mois d'emprisonnement pour insubordination. Zichrony a été hospitalisé car il s'était blessé en sortant de la salle d'audience, et il a poursuivi sa grève de la faim à l'hôpital. Quelques semaines plus tard, Abileah a informé le WRI à Londres de l'évolution de cette affaire :

*Aujourd'hui, j'ai de meilleures nouvelles : La peine d'Amnon a été annulée par les autorités de l'armée et il a reçu un mois de congé du service militaire pour se réadapter et clarifier définitivement sa position. Il refuse toujours d'effectuer un service de remplacement au sein de l'armée, comme cela lui a été proposé, mais il a cessé sa grève de la faim après avoir terminé son 23e jour.*

Cette affaire a mis à l'épreuve la capacité de la WRII à mobiliser ses réseaux nationaux et internationaux. En juin 1954, Abileah écrit que les membres ont *"tous été très actifs pendant la période de la grève de la faim d'Amnon"*. Cette activité a consisté à "écrire des lettres à diverses autorités" et à "demander l'intervention" de personnalités connues, telles que Rejendra Prasad (président de l'Inde), Albert Einstein, le président et le premier ministre israéliens ; les réponses de ces deux derniers ont été jugées "plutôt décourageantes". La conférence de presse organisée par l'avocat Mordechai Stein avec Nathan Chofshi, Joseph Abileah et E. J. Jarus(lawski), le secrétaire de la section de Tel Aviv du WRI, a été plus efficace. Dans *The War Resister*, cette conférence a été décrite comme l'événement qui, pour la première fois, a intéressé l'opinion publique israélienne au cas d'un CO. Le WRI a organisé une protestation mondiale et les membres du WRII ont fait une grève de la faim d'une journée en signe de solidarité. En août 1954, nous trouvons Zichrony "travaillant (...) comme civil dans l'ARP sans uniforme, sans salaire et prenant ses repas à la maison", c'est-à-dire dans le cadre d'un service civil alternatif, une condition qu'il a maintenue jusqu'en décembre de la même année, lorsqu'il a été libéré

En septembre 1955, Zichrony a été libéré de l'ARP. En septembre 1955, Zichrony obtient sa libération de l'armée pour motif de conscience.

On le retrouve en 1957 protestant contre le traitement des CO français devant l'ambassade de France avec un autre CO, Shalom Zamir. Au début des années 1960, il est brièvement bénévole à l'administration du WRII. En tant

### III L'affaire Amnon Zichrony

---

qu'avocat, il a ensuite travaillé avec la jeune génération d'objecteurs de conscience (et avec de nombreux autres avocats plus ou moins célèbres).

En septembre 1954, "Haaretz" avait écrit comment "*le grand public a pris conscience de l'existence des objecteurs de conscience en Israël après le jeûne d'Amnon Zichrony* ;" Sa longue grève de la faim a été largement couverte par la presse dans "Haaretz", "Davar", "Al Ha-Mishmar", "Maariv", "Zmanim", "Ha-Olam Ha-Ze", soulevant un certain nombre de questions : Zichrony n'était-il qu'un jeune homme jouant au héros sur d'autres terrains que le champ de bataille, comme le laissait entendre la sentence qui lui a été infligée ? Était-il prêt à accepter les épreuves, mais seulement sur un lit d'hôpital, comme l'indiquaient certains titres d'articles ? L'État aurait-il en fait prononcé une condamnation à mort (par la faim) de l'un de ses jeunes citoyens en ne reconnaissant pas l'objection de conscience comme un droit civique individuel ? L'opinion publique israélienne ne pouvait-elle pas accepter ce petit nombre de personnes dont les convictions ne leur permettent pas de porter des armes mais qui sont prêtes à servir volontairement la société dans n'importe quel domaine de l'activité sociale et avec une fidélité digne d'éloges ? Le paragraphe suivant tentera de répondre, au moins en partie, à ces questions

#### **Au-delà du refus de l'incorporation. Une critique plus large**

Être un CO en Israël dans les années 1950 ne signifiait pas seulement refuser l'appel sous les drapeaux, soutenir des compagnons résistants à la guerre localement ou à l'étranger, ou faire du service alternatif ; cela signifiait aussi rester en contact avec des organisations similaires ailleurs, ou avec des associations qui fonctionnaient comme des agences de coordination entre les branches nationales : le siège londonien du WRI, mais aussi l'"American Friends Service Committee" (AFSC, les Quakers), le SCI (Service Civil International) et d'autres encore. Localement, les CO israéliens entretenaient des liens étroits entre eux et avec l'"Ihud". Contrairement à ce dernier, le WRII n'était pas nécessairement en faveur d'un Etat binational mais, en analysant les positions individuelles et collectives de nombreux CO de l'époque et certains des thèmes dont ils débattaient, il est évident que le refus de la conscription n'était qu'un aspect d'une vision politique plus large qui contrastait fortement avec celle de la majorité.

Il y a au moins quatre questions sous lesquelles nous pouvons diviser cette large critique :

- premièrement, les questions du binationalisme et de la loi israélienne sur la nationalité ;
- deuxièmement, le thème des réfugiés palestiniens (appelés à l'époque réfugiés arabes) et de leurs propriétés : il s'agissait à la fois de Palestiniens déplacés à l'extérieur et à l'intérieur ;
- troisièmement, le militarisme croissant de la société israélienne, avec une attention particulière portée à l'éducation.
- Enfin, plusieurs membres du WRII ont adopté une objection fiscale contre les impôts qui soutiennent l'effort de guerre, l'IDF ou les institutions connexes.

[Lire la suite](#)